

# COMMUNE DE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1 OCTOBRE 2025

18 heures 30

**Présents :** M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme MARCHAND Pascale, M. LEYMARIE Hervé, Mme BUISSON Jacqueline, Mme SOUBRANNE Claire, M. VERNEJOUX Ludovic, M. SOULARUE Philippe, M. CLÉMENT Hubert et Mme WILLOCQ Tiphaine

#### QUORUM

**Nombre de membres :**

- en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 10

**Absents excusés ayant donné mandat de vote :** procuration de Mme TAUTOU Bernadette à Mme MARCHAND Pascale

**Absents excusés :** M. COUCHARRIÈRE Sylvain

**Date de convocation :** vingt-trois septembre deux mil vingt-cinq

**Président :** M. VALADOUR Jean-Pierre

**Secrétaire de séance :** Mme WILLOCQ Tiphaine

## ORDRE DU JOUR

### Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2025

**DCM 2025-026**

Le compte-rendu de la précédente séance en date du 28 mai 2025 a été approuvé à l'unanimité.

### Protection sociale complémentaire : échanges sur le volet santé

La participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour le volet Santé (couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident). Elle doit être égale ou supérieure au montant minimal fixé par les textes, à savoir 15€ brut mensuel (article 6 du décret n°2022-581).

La collectivité doit mettre en œuvre sa participation employeur en choisissant l'un des deux procédés possibles (choix exclusif) :

1. La convention de participation, dans le cas de la commune, portée par le CDG 19 pour une durée de six ans (participation financière aux seuls agents ayant souscrit au contrat issu de la convention) ;
2. La labellisation (participation financière aux agents ayant souscrit à des contrats ou règlements de protection sociale complémentaire – volet santé auprès d'organismes labellisés).

Personne n'ayant les mêmes besoins, le Conseil Municipal suggère d'avoir les avis des agents pour savoir ce qu'ils préfèrent.

En l'état actuel des choses, le conseil municipal privilégie le point deux, c'est-à-dire la labellisation, sous réserve d'un choix des agents.

La commune participerait à hauteur de 15 à 20 euros.

Une modulation serait appliquée en fonction de la composition familiale, soit 15 euros par agent + 5 euros par enfant + 5 euros pour le conjoint qui adhère.

Une saisine sera envoyée au CST du Centre de Gestion de la Corrèze pour avis. Le conseil municipal se prononcera à l'issue du retour de l'avis du CST.

## Budget principal - DM n°01 : régularisation du résultat d'investissement

DCM 2025-027

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		17 146,00		
Solde d'exécution section investissement	001(001)	17 146,00		
OP : OPERT° EQUIPEMT NON INDIVIDUALISEES		-17 146,00		
Autres immobilisations corporelles	2188(21)	-17 146,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		0,00		

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

## Budget principal - DM n°02 : remboursement des intérêts du prêt court terme n°4974678

DCM 2025-028

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Entretien, réparations bâtiments publics	615221(01 1)	-1 144,00		
Entretien, réparations voiries	615231(01 1)	-1 500,00		
Intérêts réglés à l'échéance	66111(66)	2 644,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

**Budget assainissement - DM n°01 : régularisation du montant de la redevance modernisation de l'agence de l'eau** **DCM 2025-029**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Créances admises en non-valeur	6541(65)	-4,00		
Reverst redevance modernisat° agence eau	706129(014)	4,00		
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

*Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.*

**Autorisation des différentes ventes dans le cadre de la régularisation des divisions de la piste de Nussannes** **DCM2025-030**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la transformation du chemin rural de Nussannes en piste forestière telle qu'elle est actuellement, et la nécessité de finaliser la procédure d'acquisition-cession de la piste nouvelle avec les propriétaires riverains. Cette transformation a été réalisée en 1993, et le bornage préparé en 2016.

Les propriétaires et parcelles concernés par les ventes sont les suivants :

Vendeur	Acquéreur	Parcelle cédée
Section de Feix	Commune de Champagnac-la-Noaille	- D671 (issue de l'ancienne parcelle D548)
ORLIAGUET Julien Roger	Commune de Champagnac-la-Noaille	- C1509 (issue de l'ancienne parcelle C615) - C1511 (issue de l'ancienne parcelle C680) - C1513 (issue de l'ancienne parcelle C681)
Commune de Champagnac-la-Noaille	GF NOUAILLE CONDAT	- C1526 - C1527 - C1551 Toutes trois issues du domaine non cadastré de la commune de Champagnac-la-Noaille
GF NOUAILLE CONDAT	Commune de Champagnac-la-Noaille	<u>Sur la commune de Champagnac-la-Noaille :</u> - C1517 (issue de l'ancienne parcelle C259) - C1518 (issue de l'ancienne parcelle C259) - C1520 (issue de l'ancienne parcelle C260) - C1523 (issue de l'ancienne parcelle C261)

Vendeur	Acquéreur	Parcelle cédée
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- C1532 (issue de l'ancienne parcelle C610)</li> <li>- C1534 (issue de l'ancienne parcelle C611)</li> <li>- C1536 (issue de l'ancienne parcelle C612)</li> <li>- C1538 (issue de l'ancienne parcelle C672)</li> <li>- C1540 (issue de l'ancienne parcelle C673)</li> <li>- C1542 (issue de l'ancienne parcelle C674)</li> <li>- C1544 (issue de l'ancienne parcelle C674)</li> <li>- C1546 (issue de l'ancienne parcelle C675)</li> <li>- C1549 (issue de l'ancienne parcelle C676)</li> </ul> <p><u>Sur la commune de Marcillac-la-Croisille :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AB373 (issue de l'ancienne parcelle AB133)</li> <li>- AB376 (issue de l'ancienne parcelle AB320)</li> <li>- AB379 (issue de l'ancienne parcelle AB323)</li> </ul>
Commune de Champagnac-la-Noaille	CELLE Josiane Marie-Lise et CELLE Dominique Jean-Michel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D701</li> <li>- D702</li> </ul> <p>Toutes deux issues du domaine non cadastré de la commune de Champagnac-la-Noaille</p>
CELLE Josiane Marie-Lise et CELLE Dominique Jean-Michel	Commune de Champagnac-la-Noaille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D673 (issue de l'ancienne parcelle D369)</li> <li>- D675 (issue de l'ancienne parcelle D370)</li> <li>- D677 (issue de l'ancienne parcelle D373)</li> <li>- D679 (issue de l'ancienne parcelle D374)</li> <li>- D681 (issue de l'ancienne parcelle D375)</li> <li>- D682 (issue de l'ancienne parcelle D375)</li> <li>- D686 (issue de l'ancienne parcelle D376)</li> <li>- D689 (issue de l'ancienne parcelle D377)</li> <li>- D692 (issue de l'ancienne parcelle D378)</li> <li>- D694 (issue de l'ancienne parcelle D479)</li> <li>- D696 (issue de l'ancienne parcelle D480)</li> </ul>

<b>Vendeur</b>	<b>Acquéreur</b>	<b>Parcelle cédée</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- D698 (issue de l'ancienne parcelle D641)</li> </ul>
Commune de Champagnac-la-Noaille	DESPOCQ Olivier Laurent et GARREAU Isabelle Sophie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D729</li> <li>- D730</li> <li>- D731</li> </ul> <p>Toutes les trois issues du domaine non cadastré de la commune de Champagnac-la-Noaille</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D732</li> </ul>
DESPOCQ Olivier Laurent et GARREAU Isabelle Sophie	Commune de Champagnac-la-Noaille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D703 (issue de l'ancienne parcelle D368)</li> <li>- D705 (issue de l'ancienne parcelle D381)</li> <li>- D707 (issue de l'ancienne parcelle D385)</li> <li>- D710 (issue de l'ancienne parcelle D386)</li> <li>- D711 (issue de l'ancienne parcelle D472)</li> <li>- D713 (issue de l'ancienne parcelle D473)</li> <li>- D714 (issue de l'ancienne parcelle D473)</li> <li>- D716 (issue de l'ancienne parcelle D481)</li> <li>- D718 (issue de l'ancienne parcelle D481)</li> <li>- D720 (issue de l'ancienne parcelle D484)</li> <li>- D721 (issue de l'ancienne parcelle D484)</li> <li>- D723 (issue de l'ancienne parcelle D485)</li> <li>- D725 (issue de l'ancienne parcelle D486)</li> <li>- D727 (issue de l'ancienne parcelle D642)</li> </ul>
POMIER Nadine	Commune de Champagnac-la-Noaille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C1528 (issue de l'ancienne parcelle C372)</li> <li>- C1530 (issue de l'ancienne parcelle C671)</li> </ul>

Vu le Code rural,

Vu les réponses apportées par les propriétaires riverains cités précédemment ;

Considérant que pour simplifier la procédure d'acquisition et/ou de vente des parcelles concernées, il est proposé, pour chaque mutation, une valeur forfaitaire à 10 euros ;

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

- *Décide de fixer le prix d'une acquisition ou vente à la valeur forfaitaire de 10 euros pour chaque mutation ;*
- *Décide l'acquisition et la vente des parcelles concernées à chacun des propriétaires cités précédemment, au prix susvisé ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;*
- *Dit que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de la commune.*

## **RPQS déchets et SPANC de la communauté de communes de Ventadour-Égletons-Monédières**

La présentation de ces deux rapports a amené à une discussion.

### **Questions diverses**

Le conseil municipal valide les dates des événements communaux à venir :

- Repas des anciens : 29/11/2025,
- Noël des enfants : 14/12/2025,
- Vœux du maire : 10/01/2026

Café associatif : beaucoup de monde a répondu présent aux inaugurations officielles et officieuses.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h52.

NOM ET FONCTION	SIGNATURE
Jean-Pierre VALADOUR, Maire	
Tiphaine WILLOCQ, Secrétaire	